

## NEWSLETTER UNSA POLE EMPLOI MARS-AVRIL 2009

### Comité Central d'Entreprise : La Direction passe ses projets en force !

Le 18 mars dernier, Christian Charpy convoquait un C.C.E. avec à l'ordre du jour, fixé de manière unilatérale, la consultation des élus du personnel sur les organigrammes et les sites mixtes. Des l'ouverture, lecture a été faite d'une déclaration unanime des élus :

*« Les documents que vous nous avez fournis ne constituaient pas en eux-mêmes des informations suffisantes pour nous permettre d'apprécier les projets d'organigrammes et les sites mixtes. Des questions vous ont néanmoins été posées au sujet de ces projets et des documents, soit par écrit, soit sous forme de déclaration.*

*A ce jour, vous n'avez répondu qu'à certaines d'entre elles, verbalement et de façon partielle.*

*Aussi, nous vous demandons une nouvelle fois de poursuivre l'information, en vue de notre consultation ultérieure.*

*Vous pouvez d'ores et déjà compléter vos réponses aujourd'hui, mais nous souhaitons des réponses précises, écrites et motivées à l'ensemble de nos questions.*

*Afin de vous montrer notre volonté d'avancer de manière constructive et efficace, nous nous engageons de notre côté à vous faire parvenir, sous huitaine, une liste de questions écrite, aussi complète, synthétique et précise que possible (mais non nécessairement exhaustive, car des questions complémentaires pourraient résulter de vos réponses), liste à laquelle nous souhaiterions que vous répondiez à votre tour par écrit, en nous transmettant vos réponses au moins 8 jours avant la réunion suivante. »*

Le D.G. estime que toutes les informations ont été transmises et données et demande que les consultations prévues à l'ordre du jour aient lieu.

Les élus font lecture d'une seconde déclaration commune :

*« L'ensemble des élus vous a proposé de vous remettre sous huitaine un tableau récapitulatif des questions des élus. Vous avez refusé cette proposition.*

*De plus, les organigrammes entraînant la mise en place d'une nouvelle organisation susceptible d'avoir des conséquences importantes sur les conditions de travail des salariés, cela rend nécessaire, avant de nous prononcer, l'avis des CHSCT et du CNHSCT.*

*Les documents remis sont soit incomplets, soit erronés.*

*Contrairement à vos affirmations, votre refus ce jour de répondre par écrit aux questions déjà posées, auxquelles vous n'avez répondu que partiellement par oral, nous conduit au constat suivant :*

*Les élus estiment ne pas être en mesure de rendre un avis sur la consultation des organigrammes. »*

Le D.G. prend acte de cette déclaration et estime que l'absence de vote de la part des élus est considéré comme un vote négatif, en conséquence les consultations sur ces deux projets ont eu lieu et la séance est levée.

Les élus du CCE votent à l'unanimité, le 18/03/09, 3 motions donnant mandat pour agir en justice pour obtenir le respect des procédures d'information - consultation et faire constater le délit d'entrave du D.G. (Retrouvez l'intégralité des motions sur notre site [www.unsa-pole-emploi.fr](http://www.unsa-pole-emploi.fr) )

## ANALYSE: POURQUOI SOMMES NOUS ARRIVES A UN TEL BLOCAGE ?

Le projet de fusion et les moyens qui sont alloués à sa mise en œuvre ont été conçus et arbitrés dans un contexte de croissance économique avec une baisse régulière du nombre de demandeurs d'emploi. L'impact de la crise mondiale a inversé et mis dans le rouge l'ensemble des indicateurs économiques avec les conséquences dramatiques, que l'on connaît, sur l'emploi. Pressée entre les injonctions gouvernementales et l'explosion du nombre de chômeurs, la Direction a dû mettre en œuvre la fusion et conduire le changement dans un environnement très dégradé doublé d'une absence d'anticipation opérationnelle. Les conséquences ne se sont pas faites attendre avec de nombreux ratés (Dossiers en souffrance, explosion du ratio nombre de DE/conseiller, dégradation des conditions de travail, montée de l'agressivité,...). L'UNSA tire le signal d'alarme, depuis plusieurs mois, en réclamant la mise en place d'un plan d'urgence à Pôle Emploi. Les non réponses de la Direction et de nos tutelles ont abouti à une radicalisation et une judiciarisation du dialogue social. Cette stratégie de blitzkrieg, poussant les organisations syndicales au blocage, profite, au bout du compte, à la Direction qui déploie ses projets sans discussion et qui se trouve renforcée par le semi échec de la grève à Pôle Emploi du 19 mars 2009.

Face à un tel constat, nous pensons qu'il faut sortir du blocage et renouer les fils du dialogue avec la Direction, comme nous l'avons fait avant les fêtes de fin d'année en obtenant des avancées pour le personnel par la signature des accords transitoires. En organisation syndicale responsable, nous ne continuerons pas à être complices de cette stratégie jusqu'au-boutiste aboutissant à la prise en otage du personnel.

## GRILLE DE CONCORDANCE : A QUOI CELA SERT ?

Afin de permettre la diffusion de l'ensemble de postes à pourvoir en interne dans le cadre des mouvements et la tenue des CPL et CPN, la D.G. a proposé un projet d'accord de grille de concordance aux organisations syndicales:

| Coefficient | Emplois génériques CCN                        | Niveaux    | Emplois repères Statut 2003  |
|-------------|---|------------|--|
| Base 170    | Agent hautement qualifié                      | Niveau II  | Conseiller emploi (*), Technicien supérieur appui et gestion, Technicien supérieur informatique                    |
| Base 190    | Technicien qualifié                           |            |  |
| Base 210    | Technicien hautement qualifié                 |            |  |
| Base 230    | Technicien expérimenté                        | Niveau III | Conseiller référent, Cadre adjoint appui et gestion, Cadre technique informatique                                  |
| Base 250    | Professionnel ou Encadrant                    | Niveau IVA | Chargé de projet emploi, Cadre opérationnel, Cadre appui et gestion, Ingénieur d'application                       |
| Base 280    | Professionnel ou Encadrant qualifié           |            |  |
| Base 300    | Professionnel ou Encadrant hautement qualifié | Niveau IVB | Chargé de mission conseil à l'emploi / Directeur d'Agence, Chargé de mission appui gestion, Ingénieur informatique |
| Base 350    | Professionnel ou Encadrant confirmé           | Niveau VA  | Conseiller technique, Directeur Territorial, Directeur Territorial Délégué   |
| Base 400    | Professionnel ou Encadrant hautement confirmé |            |  |
| Base 450    | Professionnel ou Encadrant expérimenté        | Niveau VB  | Conseiller Technique, Directeur Régional Adjoint, Directeur Régional Délégué                                       |

Bien que cette grille de correspondance n'ait qu'un effet d'affichage afin de permettre les mutations dans Pôle Emploi et donc aucune conséquence pour les agents de droit public, aucune organisation syndicale n'a souhaité la valider dans le cadre d'un accord afin de ne pas phagocytter les futures négociations sur la convention collective et sa classification. Suite à cette concertation, le D.G. publiera, dans les prochains jours, une instruction validant la grille de concordance.

**MALGRE UN NOUVEAU MODE DE COMPTAGE, LE CHOMAGE PROGRESSE**



Avec 79900 D.E. de plus en février 2009, la France connaît son 10ème mois de hausse du chômage. Interviewé sur Europe 1 par Marc Olivier Fogiel, Christian Charpy confirme que le besoin de renforts est nécessaire et qu'actuellement Pôle Emploi ne peut pas garantir de manière satisfaisante sa mission d'accompagnement des D.E.. Le plan d'urgence, que l'UNSA réclame depuis fin 2008, devrait être annoncé dans les tous prochains jours après l'ultime arbitrage du Président Sarkozy.

Espérons qu'il saura être à la hauteur des enjeux et qu'il permettra à Pôle Emploi d'offrir un service public de qualité à ses usagers et améliorera les conditions de travail du personnel.

La réforme des catégories (A à E), en remplacement des catégories 1 à 8, censée être plus lisible et plus cohérente au regard du marché du travail (voir tableau ci-dessous), ne masquera pas les mauvais chiffres du chômage surfant avec la barre des 2,4 millions de D.E. en Catégorie A et plus de 3,8 millions de D.E. toutes catégories.

| Catégories statistiques |   | Catégories administratives               |
|-------------------------|---|--|
| Nom                     | Définition  | Correspondance                           |
| <b>Catégorie A</b>      | Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi  | Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite |
| <b>Catégorie B</b>      | Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte ( <i>i.e.</i> de 78 heures ou moins au cours du mois) | Catégories 1, 2, 3 en activité réduite   |
| <b>Catégorie C</b>      | Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue ( <i>i.e.</i> de plus de 78 heures au cours du mois)  | Catégories 6, 7, 8                       |
| <b>Catégorie D</b>      | Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi pour diverses raisons (stage, formation, maladie, etc.), sans emploi                        | Catégorie 4                              |
| <b>Catégorie E</b>      | Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)                                   | Catégorie 5                              |
| <b>Catégorie ABC</b>    | Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi  | Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8              |
| <b>Catégorie ABCDE</b>  | Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi  | Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8        |

## **25 MARS 2009 : 1<sup>er</sup> C.N.H.S.C.T. de POLE EMPLOI**

CFE-CGC – CGT – CFDT- CFTC – FO – SNAP – SNU – SUD – UNSA

### DECLARATION des Organisations Syndicales au CNHSCT

La naissance de Pôle emploi est un amplificateur et un accélérateur de la dégradation sans précédent des conditions de travail de l'ensemble des personnels.

Depuis de nombreuses années le manque d'effectif chronique des deux institutions est mis en lumière entre autre, par le recours aux heures supplémentaires du côté ex-ASSEDIC et par la taille excessive des portefeuilles dans le cadre du SMP pour les ex-ANPE.

La mise en place chaotique de Pôle emploi, ajoute un traitement dégradant des personnels, du haut encadrant aujourd'hui, aux employés demain.

L'ensemble des OS exige une prise de conscience immédiate de la Direction de l'état d'urgence en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail

Le refus d'entendre de la Direction Générale et des Directions Régionales, malgré l'article L 4121-3 du code du travail qui exige que l'employeur protège les salariés en matière d'hygiène sécurité santé et conditions de travail, est inacceptables et pèsent sur le climat dans les sites :

- La Direction ne fait aucune anticipation des conséquences de la crise et de l'intensification des charges de travail en constante augmentation. Cet état de fait dégrade nos missions et la qualité du service rendu aux demandeurs d'emploi.
- La Direction est à l'origine de la désorganisation créée par la mise en place de Pôle emploi et ne tient aucun compte de nos alertes.

Pourtant, les drames et les faits graves sur les lieux de travail et dans la vie personnelle, le recours aux arrêts de travail pour se protéger de l'intensification sont des preuves du mal vivre de l'ensemble des agents.

Nous exigeons aujourd'hui que l'Etablissement mette en œuvre des mesures concrètes et immédiate pour prévenir les violences et améliorer les conditions de travail dans Pôle emploi :

- arrêt de la course à l'ouverture des sites mixtes
- modifications des modalités de suivi du SMP
- arrêt du management par les objectifs
- plan d'embauches massives
- arrêt du dispositif des offres raisonnables d'emploi en total décalage avec le contexte économique et social

L'ensemble des OS attendent des réponses urgentes et précises et non des déclarations de bonnes intentions. Nous entendons mobiliser tous les moyens légaux nécessaires pour que l'Etablissement remplisse ses obligations.

## LES BREVES...

### Baisse du tarif du 3949 à compter d'avril :

L'UNSA avait condamné les tarifs exorbitants du 3949 lorsque l'appel était passé d'un portable ou d'une ligne dégroupée internet. Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat à l'Emploi, annonce dans une interview à Paris Match : « J'ai demandé aux opérateurs un effort. Tous ont accepté de bouger : Orange, SFR et Bouygues. Ils vont donc baisser leur tarif début avril. La communication sera facturée au tarif normal du forfait de chacun, sans aucune surtaxe supplémentaire. Voilà qui montre que les entreprises responsables sont capables d'être exemplaires ! J'ajoute que depuis un téléphone fixe, la communication sera soit gratuite, soit facturée 11 centimes l'appel, y compris chez Free. Enfin, dans toutes les agences, les usagers pourront se servir d'un numéro dédié au 3949 qui ne leur coûtera rien. Ce 3949 devient donc le numéro de service public le moins cher de France. »

Une nouvelle qui va dans le bon sens !

### Ouverture prévue de sélections internes :

L'UNSA POLE EMPLOI a redemandé la mise en œuvre de sélections internes en 2009 conformément au statut 2003. Le DGARH nous assure de l'ouverture prochaine d'épreuves de sélections internes. Si vous avez deux ans dans votre cadre d'emploi, n'oubliez pas de faire votre VIAP dossier. (Plus d'infos sur Alice - Espace RH).

### ELECTIONS PROFESSIONNELLES A POLE EMPLOI :

Elles sont prévues en juin 2009, vous souhaitez nous rejoindre et/ou figurer sur nos listes alors contactez nous au 01 44 93 20 85 ou par mail : [syndicat.unsa@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.unsa@pole-emploi.fr)



**DERNIERE MINUTE :** Félicitations à l'UNSA Cheminots qui devient la deuxième organisation syndicale de la SNCF !